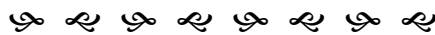


NOTE D'INFORMATION AU PUBLIC

Les délibérations du conseil municipal du 23 janvier 2025 sont consultables auprès du secrétariat, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.



Les délibérations portent sur les affaires suivantes :

- **Délibération n° 001/2025** : Participation financière obligatoire aux dépenses engagées par les agents pour la souscription d'une mutuelle « prévoyance » labellisée (maintien de salaire) – **Approuvée**
Rapporteur : M. François Rallo

- **Délibération n° 002/2025** : Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les agents de la Police Municipale – **Approuvée**
Rapporteur : M. François Rallo

- **Délibération n° 003/2025** : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 de la commune – **Approuvée**
Rapporteur : M. Cosme Dilmé

- **Délibération n° 004/2025** : Demande d'attribution par la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » (CU PMM) des fonds de concours 2024 -1^{ère} et Seconde part- de 34612,50 € chacun pour les opérations de « Réalisation du parc public de stationnement Le Go » et « d'équipement mobilier et signalétique de la Médiathèque » – **Approuvée**
Rapporteur : M. Cosme Dilmé

- **Délibération n° 005/2025** : Révision des deux Autorisations de Programme-Crédits de Paiement (AP-CP) pour la Médiathèque et l'Antenne de musique du Conservatoire à Rayonnement Régional – **Approuvée**
Rapporteur : M. Cosme Dilmé